

Informations générales	
Nom du produit	VIGOR SEED
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	STOLLER EUROPE SLU Elche Parque Empresarial C Max Planck 1 03203 ELCHE (ALICANTE) Espagne
Classe - Type	Matière fertilisante - Concentré soluble à base d'extraits d'algues (<i>Ascophyllum nodosum</i> et <i>Ecklonia maxima</i>) et d'éléments minéraux
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	888-2022.01
Numéro d'AMM	1221051

La présente autorisation est valable 10 ans à compter de la date de signature de la présente décision.

Le titulaire peut demander le renouvellement de l'autorisation, conformément à l'article R. 255-15 du code rural et de la pêche maritime, au plus tard neuf mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Le dépôt d'une demande de renouvellement prolonge de plein droit l'autorisation de mise sur le marché pendant la période nécessaire à la vérification par l'Agence du respect des conditions de renouvellement.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 08/12/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Modalités d'autorisation de la matière fertilisante

Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Sans classement.

Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus et de ses éventuelles évolutions.

Teneurs garanties retenues (sur produit brut)

Paramètres déclarables	Teneur
Matière sèche	18,7
Manganèse (Mn) soluble dans l'eau <i>dont manganèse (Mn) chélaté par EDTA</i>	0,8 % 0,7 %
Zinc (Zn) soluble dans l'eau <i>dont zinc (Zn) chélaté par EDTA</i>	1,2 % 1 %
Mannitol	0,1 %
pH	9

Liste des cultures autorisées

Cultures	Dose maximale par apport	Nombre maximal d'apports par an	Application	Stades d'application
Blé, triticale, orge, seigle Colza, épinard	0,5 L/100 kg	1	Traitement de semences	Avant semis ou au semis
Tournesol, riz, coton Pomme de terre	1 L/100 kg	1		
Maïs, soja	1,2 L/100 kg	1		
Ail	1 L/1000 kg	1		
Pomme de terre, oignon	2 L/ha	1	Application dans le sillon	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conditions d'emploi du produit

Stockage et manipulation du produit

- Contient des oligo-éléments : à n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles ;
 - le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage) ;
 - les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.
- Porter des gants et des vêtements de protection adaptés ainsi que des EPI appropriés en fonction du type et du classement du produit.
- Il est de la responsabilité du titulaire de l'autorisation d'indiquer avec précision, tant pour l'utilisateur professionnel que pour l'utilisateur non professionnel, le type d'EPI requis en fonction des tâches à effectuer, ainsi que leur gestion (utilisation, nettoyage, stockage).

Pour les conditions d'utilisation non mentionnées dans cette annexe, se référer aux conditions de mise sur le marché dans l'Etat-membre susvisé.